



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-NEUVIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 05 décembre 2025

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA a présidé, ce vendredi 05 décembre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-neuvième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*

I. COMMUNICATION DE LA PREMIERE MINISTRE

La communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De l'engagement du Président de la République pour la paix et la prospérité par la signature des Accords de Washington

La Première Ministre a commencé par rendre hommage, au nom du Gouvernement et en son nom propre, à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, pour l'étape majeure qui a été franchie le jeudi 04 décembre 2025 avec la signature, à Washington, des Accords historiques de paix et de coopération économique entre la République Démocratique du Congo, les États-Unis d'Amérique et le Rwanda.

Elle a souligné que cet entérinement qui vise à consolider les efforts diplomatiques engagés et à faire progresser le cadre de coopération pour une pacification durable de la région, s'inscrit dans la continuité des initiatives du



Président de la République, dans sa quête inlassable de paix, de stabilité et de rétablissement durable de la sécurité dans notre pays. Ces initiatives sont marquées par la défense de la souveraineté nationale et la recherche constante de solutions justes et durables.

Dans cette perspective, la Première Ministre a réitéré l'engagement responsable et déterminant de son Gouvernement à accompagner ce tournant historique par un suivi rigoureux des obligations assignées à notre pays. Cette évolution, a – t – elle martelé, ouvre une ère nouvelle pour la République Démocratique du Congo : *une ère fondée sur l'espoir d'un climat apaisé, la relance économique, la crédibilité renforcée de notre diplomatie et un partenariat international plus solide et durable.*

« L'acte posé hier à Washington ne constitue pas seulement une formalité : il représente un pas décisif dans la marche collective de notre pays vers la paix, la normalisation et la prospérité. Ces accords, comme l'a rappelé le Chef de l'Etat, s'inscrivent dans l'optique de garantir l'intégrité territoriale du pays et sécuriser l'ensemble de notre population car la RDC est unie et indivisible », a insisté la Première Ministre.

Enfin, elle a également rendu hommage à toutes les victimes de cette guerre depuis trois décennies, ainsi qu'à nos vaillantes Forces Armées et à tous les Volontaires qui ont donné leur vie pour la défense de la patrie.

2. De l'accélération des travaux de la « COPIRAP » et de l'urgence d'une action rapide

La Première Ministre tient à l'accélération de la mise en œuvre des travaux de la Commission Interministérielle chargée de la Rationalisation de la Parafiscalité, « COPIRAP », après son lancement en septembre 2025, afin de répondre à des enjeux majeurs pour l'État, à savoir :

1. *Le redressement des finances publiques, tel qu'inscrit dans les engagements du Président de la République, Chef de l'État ;*
2. *La rationalisation, la prévisibilité de la fiscalité et de la parafiscalité, essentielles pour l'amélioration du climat des affaires ;*
3. *La mise en œuvre des engagements pris vis-à-vis du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, afin d'améliorer la gouvernance et l'efficacité de la collecte des recettes fiscales et parafiscales.*



Ainsi, l'accélération de travaux de la COPIRAP devra permettre la production des livrables indispensables attendus avant l'année 2026, notamment : *l'inventaire complet des actes parafiscaux ; l'élaboration d'une nouvelle nomenclature harmonisée ; et l'évaluation de la pertinence des organismes concernés.*

Pour ne pas compromettre la crédibilité du Gouvernement, freiner l'amélioration du climat des affaires et entretenir une inefficience budgétaire, la Première Ministre a appelé à l'urgence de reprendre les travaux et de finaliser une feuille de route visant à rationaliser les structures et à optimiser l'utilisation des ressources publiques.

A cet effet, elle a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, ainsi que le Ministre des Finances, chacun en ce qui le concerne, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le financement et la reprise immédiate des travaux prévus dans le premier cycle d'activités de la « COPIRAP » et de lui en faire régulièrement rapport.

3. De l'urgence d'assurer l'intégration de tous nos concitoyens vivant avec handicap

La célébration, le 3 décembre 2025, aux côtés de quelques-uns de nos compatriotes, de la Journée internationale des personnes vivant avec handicap était une occasion pour la Première Ministre de rappeler avec force l'engagement du Président de la République de bâtir une République Démocratique du Congo qui intègre tous ses citoyens, sans exclusion, et qui reconnaît la singularité et la dignité de chacun.

Soulignant que le Gouvernement porte cette vision du Chef de l'Etat qui consiste à garantir l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour tous, elle a décrié un phénomène qui prend de l'ampleur dans nos villes, nos écoles et dans nos familles.

En effet, des troubles du spectre de l'autisme et d'autres difficultés de développement psychique ou moteur de certains enfants entraînent des difficultés d'adaptation aux filières scolaires classiques et causent leur exclusion du système éducatif actuel.



Faute de structures adaptées, de diagnostic précoce ou d'accompagnement professionnel, une partie de nos compatriotes se retrouvent ainsi marginalisés. Il appartient donc à tout le monde, particulièrement au Gouvernement, d'adapter la société à leur différence, plutôt que d'attendre d'eux qu'ils s'adaptent seuls au système en place.

Face à cette situation, la Première Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre en charge de la Fonction Publique, à la Ministre d'État en charge des Affaires Sociales, à la Ministre d'État en charge de l'Éducation nationale, au Ministre d'État en charge de la Formation Professionnelle, au Ministre en charge de la Santé Publique et à la Ministre Déléguée en charge des Personnes Vivant avec Handicap de travailler ensemble afin de proposer, dans les meilleurs délais, un plan opérationnel clair permettant d'accueillir les premiers élèves, dans un cadre adapté, dès la prochaine rentrée scolaire.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

La Vice-Ministre de l'Intérieur représentant le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières en mission, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué par l'entérinement des Accords de Washington pour la paix et la prospérité, ce 04 décembre 2025 à Washington, par la République Démocratique du Congo. Cette étape est considérée par une bonne partie de l'opinion comme un tournant majeur dans le processus pour l'instauration d'une paix durable.

Sur le plan politique, la Vice-Ministre de l'Intérieur est revenue sur les résolutions prises par quelques organes délibérants provinciaux sur la nécessité de respecter les Lois de la République et de privilégier la stabilité des institutions.

Elle a enfin fait le point de la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu où les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) restent vigilantes et tiennent leurs positions face à l'ennemi.

Il a également évoqué les actions déterminantes qui mènent les FARDC, lesquelles ont permis d'enregistrer des redditions de plusieurs éléments de la coalition d'agression et de l'insurrection de l'Ituri, un phénomène qui se poursuit jusqu'à ce jour.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS), il y a eu ce mardi 02 décembre 2025 à Mbakana le lancement officiel de l'opération de désarmement et démobilisation des insurgés Mobondo, dont certains éléments ont remis des armes en souscrivant à la Réserve Armée de la Défense.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur la maladie à virus Ebola, le Choléra et le Mpox.

Il a annoncé que son Ministère a déclaré officiellement, le 1^{er} décembre 2025, la fin de la 16^{ème} épidémie de la Maladie à Virus Ebola à Bulape dans la province du Kasai après 42 jours sans nouveau cas. Cette cérémonie a connu la participation de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement.

Au sujet du Choléra, la tendance à la 47^{ème} semaine épidémiologique a été marquée par une augmentation du nombre des nouveaux cas passant de 1.007 à 1.218 cas suspects dont 6 décès. Il a été notifié 55 nouveaux cas suspects à Kinshasa au cours de la même période.

En ce qui concerne le Mpox, par rapport à la semaine passée, la tendance à la 47^{ème} semaine est marquée par une hausse du nombre de nouveaux cas suspects de 370 à 614.



Face à ces trois épidémies, les actions de riposte en cours sont maintenues pour permettre de faire face à leurs conséquences.

Par ailleurs, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a évoqué l'évolution de la situation de l'Hôpital du Cinquantenaire de Kinshasa, après la résiliation du contrat avec la société PADIYATH HEALTH CARE suite aux conclusions et recommandations de l'Inspection Générale des Finances qui avait mené une mission d'évaluation de ce Partenariat Public-Privé.

Non satisfaite de cette décision, la Société concernée l'avait attaqué en justice et après plus d'une année passée devant le Conseil d'Etat, ce dernier s'est prononcé en faveur de l'Etat Congolais.

Faute pour la Société précitée d'exécuter volontairement la décision de la justice, et sur réquisition de la force publique du Procureur Général près le Conseil d'Etat, il a été procédé à l'exécution forcée et un nouveau Comité de gestion provisoire a été installé.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant des Finances

La Vice-Ministre des Finances a, au nom de son titulaire en mission, présenté la note d'information relative à la réforme de la déconcentration de l'ordonnancement.

Elle a rappelé d'abord les enjeux et objectifs de cette transformation majeure de la gestion publique, avant d'exposer son cadre juridique et institutionnel. Elle a, ensuite, mis en lumière les progrès opérationnels réalisés, tout en soulignant les conditions préalables désormais réunies grâce à l'accélération de la réforme de la comptabilité publique. Enfin, elle a établi le lien essentiel entre la déconcentration de l'ordonnancement et la mise en œuvre effective du budget-programme.

Cette réforme, a rappelé la Vice-Ministre des Finances, vise à renforcer les compétences budgétaires des Institutions et Ministères sectoriels en octroyant au Ministre ou Responsable d'Institution, le pouvoir d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses de son Ministère ou Institution.



Cette transformation implique le passage d'une culture d'allocation des moyens à une logique d'atteinte de résultats. Elle nécessite, de ce fait, le renforcement des compétences budgétaires au sein des Ministères sectoriels et Institutions, désormais pleinement impliqués dans l'exécution administrative de la dépense publique.

Ainsi, a conclu la Vice-Ministre des Finances, la déconcentration n'est pas seulement une réforme administrative : *elle constitue le socle opérationnel du budget-programme et un levier majeur pour accroître l'efficacité de l'action publique.*

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant des Ressources Hydrauliques

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a présenté une note d'information à deux volets.

1° Plan d'urgence de la REGIDESO pour une période de six mois.

Ce Plan part d'un diagnostic global qui cerne les problèmes opérationnels majeurs de cette entreprise parmi lesquels : *la vétusté du réseau de distribution datant de plus de 50 ans et entraînant la déperdition de près de 40% du volume d'eau produit, le manque de pièces de rechange et équipements de réseau, la faiblesse du tarif pratiqué dégageant une perte de 0,37 USD/m³ ainsi que les arriérés de factures de consommation de l'Etat.*

Au regard de l'exigence de réajustement de la tarification et son impact sur le chiffre d'affaires de la REGIDESO, des ressources additionnelles à mobiliser dans les six mois vont permettre la mise en œuvre du Plan d'urgence qui prévoit :

- *L'achat des équipements et des pièces de rechange ;*
- *La lutte contre les érosions qui menacent d'emporter nos conduites de distribution ;*
- *L'achat du matériel d'urgence et la réalisation des travaux d'urgences pour le réseau ;*
- *L'amélioration du rendement réseau par le remplacement des vannes et débitmètres dans les réseaux primaires et secondaires ;*
- *La réhabilitation des conduites endommagées par les entreprises de construction dans les différents sites des travaux à Kinshasa ;*
- *L'acquisition des produits chimiques et dédouanement, remise en service des centres en arrêt, achats des équipements de détection de fraude, réalisation de quelques forages à Kinshasa pour l'amélioration de la desserte.*



La concrétisation des engagements du Gouvernement tels que stipulés dans le contrat de performance demeure un déclencheur déterminant pour la REGIDESO dans l'exécution de ce plan d'urgence. Le paiement des consommations de l'État et la mise en œuvre d'un nouveau tarif de vente d'eau, qui tient compte des catégories sociales, en constituent des éléments essentiels.

2° L'exploitation et la gestion de la Centrale de Kakobola.

A ce sujet, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a informé le Conseil que les prérequis techniques et financiers ont été levés, ouvrant ainsi la voie à la mise en service définitive de cette centrale hydroélectrique. Toutefois, le recrutement, dans les délais requis, de l'exploitant chargé d'assurer la gestion durable de l'ouvrage demeure.

Vu le caractère stratégique que revêt la Centrale Kakobola en raison de l'état de la desserte électrique dans le Kwilu où des infrastructures énergétiques sont quasi-inexistantes, il a été sollicité l'autorisation de recours à l'entente directe pour l'octroi du contrat d'exploitation et de gestion de cette centrale hydroélectrique, avec constitution d'un consortium des requérants acceptant de s'y engager.

Le recours à l'entente directe permettrait d'accélérer la mise en service de la centrale en évitant les délais d'un appel d'offres classique et en sécurisant rapidement un exploitant compétent, dans un contexte de délais très resserrés, afin de préserver les intérêts de l'État et la qualité du service public.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant des Droits Humains

Bouclant ce chapitre, le Ministre des Droits Humains a informé les membres du Conseil de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme le 10 décembre 2025.

Pour notre pays, cette célébration revêt une importance particulière, car elle traduit la volonté du Président de la République de renforcer le plaidoyer en faveur de l'appropriation nationale du « Génocost » ainsi que la mobilisation internationale pour la reconnaissance des génocides Congolais. Ainsi, son Ministère a adapté le thème international en adoptant le thème national : « *Reconnaissance des génocides Congolais, acte de justice pour les victimes* ».



« *La dizaine des droits de l'homme* » qui va se dérouler du 1^{er} au 10 décembre 2025, à Kinshasa et en provinces, s'inscrit dans une démarche nationale participative de sensibilisation, de mobilisation citoyenne et de plaidoyer en faveur des Droits Humains et de la mémoire collective.

Pendant cette période, a ajouté le Ministre des Droits Humains, il se tiendra également le jeu-concours « *Prix Julienne LUSENGE* » (2^{ème} édition), en hommage à cette militante Congolaise, lauréate du Prix des Droits de l'Homme du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme en 2023.

Par ailleurs, cette deuxième édition « *Prix Julienne LUSENGE* », mettra l'accent sur la valeur positive et concrète des Droits Humains dans le contexte congolais, en valorisant le travail et le rôle des Défenseurs des Droits Humains, notamment dans les provinces affectées par les conflits.

En organisant les commémorations dans tous les chefs-lieux de provinces, a conclu le Ministre des Droits Humains, le Gouvernement affirme sa souveraineté, consolide son autorité, renforce la visibilité de son action et confirme son leadership dans la promotion des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 66^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 28 novembre 2025.

Commencée à 11h45', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 14h40'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,

Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA
Ministre de l'Economie Numérique

